

La fabrique de l'Opinion

L'invité du 8 Bellini

Christophe Eoche-Duval

A Matignon, Sébastien Lecornu n'a pas freiné la multiplication des normes, bien au contraire

Le 9 septembre 2025, le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, était nommé à Matignon après la démission surprise de François Bayrou. Si c'est son second gouvernement, nommé le 12 octobre 2025 à la suite de la démission du ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, qui marque le vrai début de son action à Matignon, il n'empêche qu'il vient de fêter - le 9 septembre 2026 - son premier anniversaire. Occasion de dresser le bilan d'un an d'action normative. 79 lois, 20 ordonnances, 1196 décrets auront été publiés à son actif. Croissance, tous textes confondus, de + 5,6%. Sachons affiner ce premier score, qui semble éloigné de la « sobriété normative » à laquelle appelait sa prédécesseure à Matignon, Elisabeth Borne.

S'il est toujours difficile d'objectiver une mobilisation d'ordre politique, avançons trois indices.

Premier indice, des discours de politique générale depuis 2022, feuille de route de tout Premier ministre, c'est celui de Gabriel Attal (le 30 janvier 2024) qui restera le plus « pêchu » contre le « fardeau des normes » et pour « débureaucratiser la France ». Etrangement, Sébastien Lecornu n'aura eu, le 14 octobre 2025, aucun mot contre l'excès de normes ou de bureaucratie. Même le totem de la « simplification » n'a pas eu l'heur de l'inspirer.

Autre marqueur, son premier comme second gouvernement, contrairement à son prédécesseur François Bayrou avec Laurent Marcangeli, ne compte aucun ministre chargé

« Cette impuissance, nuisible à la confiance que les citoyens placent dans l'action publique, est-elle un autre symptôme du “mal français” ? Nos voisins semblent mieux faire »

de la simplification, du moins dans l'intitulé de son portefeuille. Qui porte alors cet effort ?

Dernier exemple, Edouard Philippe inaugure Matignon en publiant sa fameuse circulaire « Une norme nouvelle, deux en moins », du 26 juillet 2017, inspirée du programme blairien « One rule in, two rules out » (2010). A neuf jours de sa démission, François Bayrou adresse une circulaire à ses administrations pour leur « ordonner » « la maîtrise du flux réglementaire ». Sébastien Lecornu n'aura pris cette peine : en un an, zéro instruction officielle de réduire le stock ou le flux, excepté une circulaire, du 6 juillet 2026, invitant ses services à solliciter des avis au Conseil d'Etat pour des amendements gouvernementaux aux lois en discussion de meilleure qualité juridique.

Elagage. On dira que ce qui compte le plus est moins de publier une « circulaire » (que plus personne n'applique) ou avoir un « sous-secrétaire d'Etat » chargé de la simplification (que plus personne n'écoute), que d'agir. A haut niveau. Alors, qu'en a-t-il été ?

Le 20 novembre 2025, Sébastien Lecornu a tenu, lors de la grand-messe habituelle de l'AMF, un discours assez volontariste. Il faut dire qu'il était aiguillonné sur ce thème par un président des maires de France, David Lisnard, qui, candidat à l'élection présidentielle, en a fait son cheval de bataille, avec le symbole de la broyeuse. Sur le sujet normatif, les édiles s'énervent vite contre la bureaucratie... parisienne.

A cette occasion, Sébastien Lecornu a annoncé un « méga décret » de simplification pour « élaguer des normes », selon

ses deux expressions. Sébastien Lecornu aura tenu parole. Et même deux fois plutôt qu'une, puisqu'un décret de simplification long comme une liste à la Prévert est paru le 20 février 2026 puis, à nouveau, un second le 27 juillet suivant au *Journal officiel* (un troisième serait annoncé à l'automne selon sa ministre de l'Aménagement du territoire, Françoise Gatel). Cent, puis trente mesures de simplification supplémentaires, ont été revendiquées, au total.

Engagé sur son anté-prédécesseur Gabriel Attal, le projet de loi de « simplification de la vie des entreprises » a aussi été publié le 27 mai 2026. La loi porte, symboliquement, la signature « Sébastien Lecornu ». Bilan positif. Même si ce texte aura mis vingt-cinq mois (malgré le déclenchement de l'urgence) pour accoucher (comme si en France, simplifier était devenu ce qui prend le plus de temps !). Et même si ce texte a tourné au psychodrame avec deux « méga » simplifications, les « ZFE-m » et les « ZAN », retoquées par le Conseil constitutionnel...

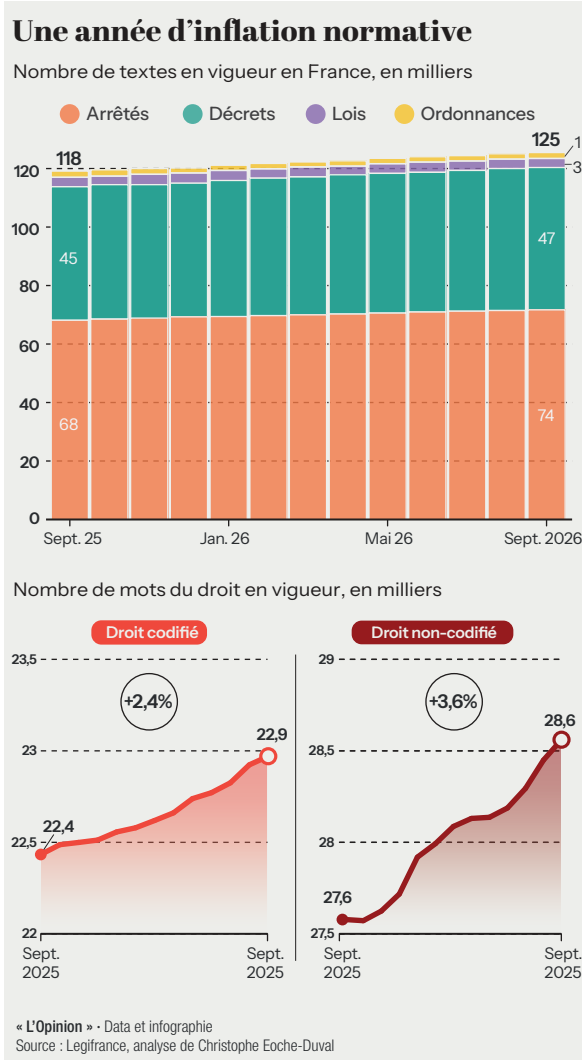
Ce bilan de Sébastien Lecornu est-il néanmoins suffisant pour avoir guéri la France de ce qu'Emmanuel Macron appelait, le 3 juillet 2017, une « maladie » normative ? Les faits démentent une vaccination.

Depuis que nous surveillons les compteurs normatifs (avec le baromètre [vigienormes.fr](#)), via la croissance du nombre de textes, mais surtout aussi du volume de « mots » pour écrire les normes, critère le plus scientifique pour juger de la pression normative, aucun Premier ministre n'aura réussi à freiner le bolide.

Malédiction. Sébastien Lecornu n'est, en ce sens, ni un meilleur ni un pire Premier ministre. Sauf qu'autrefois, la statistique n'avait pas la cruauté d'être précise. En exclusivité pour l'Opinion, nous publions le bilan Lecornu, et les faits sont têtus. Ils témoignent d'une poursuite de l'inflation, à laquelle n'ont rien fait ses trois textes de simplification.

6 661 textes nouveaux ont vu le jour, toutes catégories confondues, dont 79 lois nouvelles, mais, surtout, on retiendra qu'en volume (toutes normes), c'est plus de 3,5 points de croissance sur les douze mois de sa prise de fonction. Sébastien Lecornu semble ne pas déroger à la malédiction des Premiers ministres : plus ils annoncent maîtriser la production des normes qui « emmerdent les Français » selon le mot trivial de Georges Pompidou (1966), moins leur action traduit concrètement ce vœu.

Cette impuissance, nuisible à la confiance que les citoyens placent dans l'action publique, est-elle un autre symptôme du « mal français » comme l'appelait Alain Peyrefitte, pourfendeur de la bureaucratie colberto-napoléonienne qu'il diagnostiquait ? Car, dans la même période, nos voisins, notamment danois, hollandais ou allemand, semblent mieux faire. Par exemple, le gouvernement Dick



Schoof aux Pays-Bas a lancé le programme « 500 règles à simplifier ou supprimer » et en juin 2026, son successeur en annonçait 403 déjà traitées. Au Danemark, un objectif de réduire de 25% les coûts des normes en vigueur d'ici 2035 a été lancé par le gouvernement de Mette Frederiksen. Des exemples à suivre ?

Choc. Les petits patrons ou agriculteurs ne sont plus les seuls « râleurs » contre l'excès de normes. On aurait pu penser que ce combat soit, d'abord, une question opposant les entrepreneurs aux bureaucrates, mais un récent sondage Ifop pour Acteurs publics (juillet 2026) vient bouleverser le jeu politique. Neuf Français sur dix (86%) réclament un choc de simplification administrative. C'est un plébiscite qui traverse tous les Français.

Non-candidat à l'élection présidentielle, même si des rumeurs le tiennent « en réserve », Sébastien Lecornu sent cette attente. C'est pourquoi son bilan n'est pas à la hauteur, et on comprend l'impatience des organisations patronales, Medef en tête, dont le ton se durcit contre la complexification des normes françaises.

Avant de souffler la première bougie de son mandat à Matignon, Sébastien Lecornu a raté une opportunité. La loi Simplification créait, à son article 78, un « conseil de la simplification pour les entreprises ». Enième conseil, soupirera-t-on, mais chargé d'établir - enfin - un « test entreprise » préalable à chaque nouvelle norme projetée. Revendication très ancienne du patronat, portée notamment par Anne Lauvergeon, pour faire prendre conscience du coût des normes et, sait-on jamais, dissuader d'en prendre de nouvelles ? Sauf que ce conseil attend toujours son décret d'installation, quatre mois plus tard, dans un parafleur sur le bureau du Premier ministre. Un retard à l'image d'une politique erratique de lutte contre l'excès cocardier de tout réglementer ?

Lignes de fond
La crise de la dette pourrait accélérer la maturation du débat budgétaire

La chronique de Philippe Mudry



PIERRE CHIQUELIN

Sans être désiré, l'orage qui a fini par crever sur la dette française pourrait avoir un mérite paradoxal : celui de décanter le débat budgétaire. Même s'il est probable que cette nouvelle alerte, la plus sérieuse depuis des décennies, sera surmontée, elle montre que le temps du déni s'achève en matière de sortie publiques. Le gouvernement ne doit pas compter sur la Banque centrale européenne comme *Deus ex machina*, mais trouver avec la représentation nationale une voie de sortie budgétaire. Les lignes pourraient bouger.

Cette crise n'a pas que des causes nationales. La réévaluation des dettes publiques dans le monde est le fait majeur de 2026, rationnel sur le fond au vu des niveaux excessifs des déficits partout, de la vague d'inflation déclenchée par la guerre dans le Golfe, et enfin de l'incandescence de l'économie américaine sous l'influence de l'IA. Or, au regard de sa dépendance à la dette et aux hydrocarbures, la France figure d'évidence parmi les victimes désignées.

La facture s'annonce salée : l'actuel coût de la dette imposé par les investisseurs est plus élevé d'un demi-point que celui prévu dans le projet de loi de finances à fin 2026 et 2027. Les conséquences ne tiennent pas seulement à la hausse, pour le Trésor, du coût de couverture de nos besoins de financement, évalués à 340 milliards pour l'an prochain, mais au renchérissement induit de son financement pour toute l'économie française. Dès lors, les hypothèses de croissance du budget, 0,5% en 2026 et 1% en 2027, paraissent trop optimistes. La France est menacée de récession : le risque se lit dans les cours du CAC 40, qui sous-performe depuis un mois de 2 à 3 points par rapport aux autres indices européens, et notamment dans ceux, sinistrés, de nos banques.

Pis-aller. Comme le souligne le gouverneur de la Banque de France, l'entrée en scène de la BCE ne doit pas être espérée comme celle de la cavalerie dans les westerns de jadis. Le reste de la zone euro tient bon, et la France ne remplit pas les conditions pour un tel soutien, qu'il s'agisse de la trajectoire de sa dette ou de la procédure engagée contre elle pour déficit excessif. Même une suspension de la réduction du bilan de la BCE, techniquement possible mais politiquement improbable, constituerait, faute de mesures de redressement sérieuses, un pis-aller passager.

Pour sortir de l'épreuve, la France doit trouver un dénouement politique crédible. Le débat budgétaire qui s'engage ne laisse guère prévoir d'ouverture à gauche, où LFI déroule sa stratégie de rupture dont le PS est incapable de s'affranchir. Mais une certaine maturation s'accélère à droite, où le RN semble découvrir la nécessité d'un assainissement budgétaire.

Certes, le chiffrage au doigt mouillé de son programme à horizon 2032, plein d'à-peu-près et de contes bleus opportunistes, est hautement fantaisiste, d'autant que son projet en matière de retraites n'est toujours pas connu. Mais son aggrégation en faveur de la réduction des comptes n'est sans doute pas feinte ; il en appellera d'autres, sauf pour le RN à sombrer dans une incohérence intenable et électoralement désastreuse.

Au gouvernement de savoir en jouer, faute de quoi, les investisseurs n'attendront pas les élections pour en tirer, cette fois décisivement, les conséquences.

@PhMudry X